

Objectifs

Afin de favoriser l'acquisition d'une expérience de recherche étudiante à l'international et la formation de liens entre les membres étudiants et étudiantes du CIRST et leurs homologues de l'étranger, le CIRST offre jusqu'à deux (2) soutiens de 3 500 \$ chacun pour aider à financer des séjours de recherche.

► Un (1) soutien est destiné à un ou une membre de la communauté étudiante du CIRST pour un séjour effectué hors-Québec.

► Un (1) soutien vise à permettre l'accueil, au CIRST, d'un ou une étudiante de niveau maîtrise ou doctorat dont l'institution d'attache est située en dehors de la province de Québec.

Dans les deux cas, le montant doit servir à défrayer les coûts de transport et d'hébergement pour un séjour visant la poursuite d'un projet de recherche menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat.

Les dossiers soumis doivent démontrer la volonté de tirer du séjour des résultats tangibles pour la recherche et/ou la formation et faire état des moyens envisagés pour l'atteinte de cet objectif (ex. : préparation d'un article ou d'un chapitre de livre ; organisation d'un événement conjoint ; participation à un séminaire, etc.).

À noter : le CIRST collabore déjà avec des chercheuses et chercheurs de plusieurs institutions, centres ou laboratoires de recherche à l'étranger, (ex. : École des hautes études en sciences sociales, Paris, France ; Institute for the History of Medicine and Science, U. de Valence, Espagne ; ARC Centre of Excellence for Automated Decision-Making and Society [ADM+S], Queensland University of Technology Node, Brisbane, Australie ; Centre national de la recherche scientifique, France, etc.). Devant deux candidatures équivalentes, le CIRST favorisera les séjours visant ces milieux, ou issues de ceux-ci.

Important : ce programme n'a pas pour but d'aider financièrement la réalisation d'une cotutelle de thèse. Le cas échéant, une demande provenant d'un.e étudiant.e en cotutelle fera l'objet d'une évaluation particulière.

Admissibilité

► Ne pas bénéficier, dans le cadre du financement des études et pour le séjour projeté, d'un programme de soutien similaire, qu'il soit institutionnel (fourni et géré par l'Université d'attache) ou gouvernemental (par ex. : supplément aux bourses des principaux organismes subventionnaires).

► **Séjour vers l'étranger :**

- être membre de la communauté étudiante du CIRST (inscription dans un programme de recherche de maîtrise ou de doctorat sous la direction d'un ou d'une membre régulière du CIRST) ;
- fournir la preuve qu'un département, une équipe ou un centre de recherche s'engage à encadrer le séjour (ex. : mise à disposition d'un espace de travail et de ressources documentaires pertinentes...) ;
- s'engager à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une édition du Colloque des cycles supérieurs du CIRST.

► **Accueil au CIRST** d'un.e étudiant.e étranger.ère :

- fournir la preuve que le séjour prévu bénéficie de l'accord du directeur ou de la directrice de recherche à l'Université d'attache ;
- fournir la preuve qu'un ou une professeur.e membre du CIRST supporte la demande et encadrera la séjour ;
- accepter de partager avec la communauté du CIRST ses propres recherches en cours dans le cadre d'un séminaire-midi (ou autre activité équivalente, selon le cas).

Dossier de candidature

► Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation (max. 2 p.) **cosignée par la direction de recherche**. Y décrire :
 - les modalités de l'échange (durée, institution ou organisme de provenance ou de destination, etc.) ;
 - un résumé du projet de recherche et la plus-value du séjour pour sa réalisation.
- Un CV académique ;
- Une lettre attestant l'encadrement fourni par le milieu d'accueil pour un séjour à l'étranger, ou l'acceptation d'un ou une membre du CIRST de superviser le séjour au Centre.

À noter : ce programme vise de façon prioritaire des séjours de recherche d'une **durée d'un trimestre ou moins**. Dans le cadre de ce programme, le CIRST ne peut s'engager à accompagner les candidat.es dans des démarches d'obtention de visa ou autres procédures relatives à l'immigration.

Les concours de ce programme de soutien seront ouverts sous réserve de la disponibilité des fonds.

Les candidatures devront être reçues avant les dates ci-dessous, **selon la période visée** par le séjour :

Évaluation

- Inscription du projet dans les **axes de recherche du CIRST** ;
- Pertinence du milieu d'accueil et cohérence avec le programme d'études des objectifs et activités projetées pendant le séjour ;
- Qualité du dossier universitaire et/ou réalisations antérieures du ou de la candidate.

Veuillez faire parvenir votre dossier complet, en version électronique, à : cirst@uqam.ca

Dates limites pour le dépôt du dossier :

Pour un séjour prévu au trimestre d'hiver ou printemps 2026 :

nouvelle date limite : 7 novembre 2025

Pour un séjour prévu à l'automne 2026 :

20 février 2026